

**AGENDA 21 : COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU COMITE DE PILOTAGE DE LA COMMUNE DE LEGNY
15 MARS 2010**

Etaient présents :

- Elus : mesdames Jovillard (maire) et Airault.
- Habitants : mesdames Charrier et Massini, messieurs Airault, Dhélin, Duteil, Massini, Picamal et Winnik.

Ordre du jour :

- Comptes rendus des deux groupes de travail.

PASSAGE PIETONS SUR LA VOIE FERREE AUX PONTS-TARRETS.

Les membres de ce groupe n'ont pu que constater l'avancement des travaux : un trottoir qui ne protège guère les piétons et surtout pas ceux à mobilité réduite. Madame le Maire nous a informé que la suite des travaux sera gérée par RFF (Réseau Ferré de France) et a promis d'apporter des réponses aux questions posées par les participants :

- Des équipements complémentaires sont-ils prévus pour assurer une meilleure sécurité des piétons ?
- Pourrait-on examiner une copie du plan élaboré par le Conseil Général ?
- RFF peut-il associer des usagers à ce projet ?

PROPOSITIONS DE PRISE EN COMPTE DES HABITANTS A TRAVERS UN PROJET DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE.

Les membres de ce groupe se sont réunis deux fois et ont présenté la synthèse de leur travail qui s'organise en quatre étapes successives :

1. Diagnostic :

Approche qualitative :

- aucune place de stationnement réservée aux handicapés dans le bourg (mairie, église, école, ni sur les différents parkings).
- pas de rampes d'accès à la mairie, ni à l'église, ni au parking du bourg.
- pas de trottoirs pour les déplacements en fauteuil, pour les personnes à mobilité réduite, les personnes âgées, les enfants, les poussettes...
- embouteillages devant l'école aux heures d'entrées et de sorties des classes.

Approche technique :

- une route départementale qui traverse le bourg où peu de conducteurs respectent la limitation de vitesse.
- une urbanisation éclatée (plusieurs hameaux et de nouvelles constructions disséminées).

2. Elaboration de propositions d'actions :

Après consultation des différents documents mis à notre disposition par *l'Association Notre Village-Terre d'Avenir*, ainsi que les directives des pouvoirs publics mis à notre disposition par les élus (éditions du *Certu*), nous constatons qu'il est demandé à tous (élus et usagers) de déboucher sur des propositions partagées et durables.

Dans le cadre réglementaire :

- construction d'une rampe d'accès à l'entrée principale de la mairie.
- construction d'une rampe d'accès sur le côté gauche de l'église.
- construction d'une rampe d'accès au parking du bourg.
- marquage au sol de 2 places de stationnement entre mairie et église.
- délimitation d'un emplacement à l'aide d'un panneau spécifique sur chaque aire de stationnement (salle des fêtes, bourg, cimetière).

Dans le cadre de l'Agenda 21 :

- adapter les rues aux modes de déplacements paisibles et lents.
- garantir les trajets les plus courts et les plus sûrs aux modes non motorisés.
- généraliser la conduite apaisée.
- permettre aux habitants des nouvelles constructions autour du bourg de rejoindre à pied l'école.

→ 2 suggestions d'itinéraires et d'accessibilité ont été présentées sur plans.

3. Processus de concertation :

- Dans un premier temps, une consultation des usagers par questionnaire est envisagée (riverains, parents d'élèves, personnes âgées...), afin de repérer leurs attentes, leurs problèmes et les dysfonctionnements qu'ils ont pu constater, car ce sont eux qui ont la meilleure connaissance de l'espace public.

- Dans un second temps les deux suggestions proposées seront examinées dans des « ateliers de concertation » à partir d'une synthèse des questionnaires afin que chacun puisse dépasser ses intérêts particuliers et s'impliquer dans cette démarche de développement durable.

- Il s'agira ensuite d'imaginer les liaisons avec les autres hameaux de la commune par la réhabilitation des chemins communaux.

4. Présentation des différentes propositions au Conseil Municipal pour décision.

LETTRE OUVERTE AUX ELUS :

Ayant constaté des divergences d'interprétations révélatrices d'un malentendu sur les attributions du Comité de Pilotage, certains membres ont réagi au compte-rendu du Conseil Municipal du 2 février 2010 : une lettre ouverte a été soumise à l'approbation des membres du Comité de Pilotage. Après amendement, un courrier sera transmis aux élus, revêtu de la signature des membres favorables à son contenu.

Madame le Maire nous a informé que l'adhésion à *Notre Village-Terre d'Avenir* était prévue au budget, bien que l'adhésion 2010 ne soit pas encore entérinée par un vote du Conseil Municipal. Aussi, la volonté du Conseil Municipal de poursuivre cette démarche participative déterminera la convocation d'une prochaine réunion.